

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/7/2020

Dossier complet le :

10/7/2020

N° d'enregistrement :

2020-4773

### 1. Intitulé du projet

Création d'un poste de transformation électrique 63 000/33 000 Volts sur la commune de Vendeuil-Caply (Oise).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Enertrag Poste De Raccordement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Masureel Vincent, Directeur général d'Enertrag Energie, société elle même  
présidente d'Enertrag Poste De Raccordement

RCS / SIRET

8 5 0 5 3 7 5 2 3 0 0 0 1 9

Forme juridique

société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale à 63 kilovolts.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire sur la commune de Vendeuil-Caply (Oise), un poste de transformation électrique 63 000/ 33 000 volts, raccordé au poste 63 000 volts de Breteuil (Oise) par une liaison souterraine d'environ 60 mètres. Cette liaison sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage RTE.

Le site destiné à l'implantation du poste est un terrain plat dépourvu de construction. Ce terrain correspond à un champ cultivé bordé :

-au nord par le poste RTE/Enedis (Poste de Breteuil)

-au sud par des champs cultivés

-à l'est par un poste de livraison électrique privé ainsi que par le chemin rural dit chaussée de Paillard. Ce chemin accueillera la liaison souterraine entre le poste Enertrag et le poste de Breteuil.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de transition écologique, les Hauts de France accueillent une quantité croissante d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Dans ce cadre, Enertrag développe deux projets de parcs éoliens sur les communes alentours. L'évacuation de l'énergie produite par ces parcs nécessite la création d'un poste de transformation électrique (objet du projet) qui sera raccordé au poste existant de Breteuil (exploité par RTE et Enedis). Ce poste élèvera la tension de 33 000 volts à 63 000 volts.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le futur poste électrique sera un lieu clos (Clôture de hauteur > 2,5m) d'une surface de 2200m<sup>2</sup> dans lequel seront implantés: un bâtiment (environ 100m<sup>2</sup>) avec toit en terrasse, des équipements électriques (HTB, HTA, BT), des pistes et une fosse déportée. Le poste sera équipé d'un unique transformateur de puissance ONAN de 80MVA.

Travaux à effectuer :

- Aménagement de l'accès : l'accès se fera par le chemin rural adjacent.
- Balisage et aménagement du terrain.
- Création des accès et pose des clôtures.
- Terrassement pour la création de la plate-forme du poste accueillant le bâtiment et autres éléments.
- Réalisation des fondations du bâtiment et des futurs ouvrages.
- Construction du bâtiment et des futurs ouvrages.
- Acheminement et mise en place des appareils électriques haute tension (Transformateur, sectionneurs, disjoncteurs, ...).
- Finition de la plateforme (gravillons ou gazon).
- Travaux dans le poste RTE/Enedis (sans extension foncière) et pose de la liaison souterraine (environ 100m).

Les travaux nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport de matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements (camions d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux, pelles mécaniques, bétonnière, ...) et un convoi lourd pour la livraison du transformateur.

La durée du chantier sera d'environ 1 an.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet pendant sa phase d'exploitation sera composé des mêmes éléments qui ont été cités au paragraphe 4.3.1 .

Le poste de transformation fonctionnera de manière autonome avec ses automates ainsi qu'un contrôle à distance, sans présence quotidienne humaine sur site. Le personnel interviendra sur site pour réaliser des opérations de maintenance ou en cas d'avarie du système.

La fosse déportée installée sur site aura pour but de récupérer tout écoulement d'huile en cas d'avarie du transformateur.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Le projet sera soumis à un permis de construire ( Article L421-1 du Code de l'urbanisme ).

-Le projet n'est pas soumis ni a déclaration ni à autorisation au titre de la loi sur l'eau (Rubriques 2.1.5.0; 3.2.2.0; 3.3.1.0 de la loi sur l'eau).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie en mètres carrés	2200m <sup>2</sup>
hauteur du bâtiment	≈4m
hauteur maximum du transformateur	≈7m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Vendeuil-Caply(60120)  
département de l'Oise.  
dite chaussée de paillard.

Le terrain du projet correspond à un détachement de la parcelle 0A0295.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 18' 30 " 88 Lat. 4 9° 37' 35 " 83

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5 ZNIEFF de type I dans un périmètre de 5Km ( la plus proche étant à 600m): -LARRIS DES VIGNES ENTRE TROUSSENCOURT ET HARDIVILLERS(≈5Km) -ANCIENNES CARRIERES DE PHOSPHATES D'HARDIVILLERS(≈4Km) -BOIS DU QUESNOY À TARTIGNY(≈3,5Km) -BOIS ET LISIERES CALCICOLES DE LA BUTTE DE CALMONT (≈3Km) -COURS DE LA NOYE ET MARAIS ASSOCIÉS (≈600m)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 4,5KM de la zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche (lieu-dit « La Montagne sous les Brosses» de la commune d'Hardivillers).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé non loin de ( tous ces sites sont hors du champ de vision ) : -Entrepôt à vins (Breteuil), arrêté du 21 octobre 1994 (≈1,4Km) -Maison natale d'Hippolyte Bayard (Breteuil), arrêté du 14 octobre 2002 (≈1,1Km) -Ancienne abbaye Notre-Dame de Breteuil, arrêté du 28 mai 1883 (≈1,1Km) -Grand théâtre antique (Vendeuil-Caply), arrêté du 16 mars 1982 (≈2,2Km) -Eglise (Vendeuil-Caply), arrêté du 8 novembre 1990 (≈700m)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation du dossier départemental sur les risques majeurs (juillet 2017)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un point de captage sur la commune de Vendeuil-Caply (à ≈1,5Km) dont l'Aire d'Alimentation du captage est en suspens et dont le périmètre de protection rapprochée n'a par conséquent pas encore été établi.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à "Proximité" (≈4,6Km) du site NATURA 2000 (Directive Habitats) le plus proche.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à " Proximité" (≈2,2Km) du Théâtre antique de Vendeuil-Caply (hors du champ de vision)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface d'implantation du projet est plane. Les travaux de nivellement de faible ampleur ainsi que la réalisation de l'accès et du bâtiment généreront peu de matériaux excavés dont une partie sera réutilisée sur place. Les déblais excédentaires seront évacués en décharges agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne la reconversion de 0,22 ha d'un terrain agricole présentant une faune et une flore très limitées (due à une exploitation agricole de la terre).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 secteurs concernés à quelques kilomètres de la parcelle Le 1er sur HARDIVILLERS Le 2nd sur CHEPOIX & MORY-MONTCRUX  Les milieux et les espèces ayant conduit à la désignation de cette zone ne sont pas présents à proximité du site d'implantation du poste.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du poste est réglementairement très réduit et n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur aucune des zones précédemment énoncées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reconversion de 0.22 ha de la parcelle actuellement cultivée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier des déplacements ponctuels de camions seront à prévoir pour l'acheminement du matériel. Pendant l'exploitation il n'y aura pas de présence sur site sauf pour les opérations d'intervention et de maintenance durant lesquels les techniciens se déplacent en véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le poste électrique générera un niveau sonore qui n'excédera pas celui du poste en place de Breteuil (Les émergences de ce type de projet sont inférieures à 3dBA). Les habitations les plus proches sont situées à plus de 300 mètres. Aucune gêne ne sera donc ressentie.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des engins durant la phase chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En fonctionnement normal le poste électrique ne pollue ni le sol ni les eaux. Les risques d'écoulement d'huile du transformateur en cas d'avarie font l'objet de mesures spécifiques : fosse de récupération comportant un séparateur et un récupérateur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets éventuellement recueillis durant la construction ou l'exploitation du projet seront évacués et recyclés ou traités (huile de transformateur, matériaux utilisés durant la phase de construction, etc)

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étant actuellement cultivée, réduction de la zone de culture (0,22 ha), nécessitant une division cadastrale. La phase chantier se limitera à la zone concernée et ne perturbera pas l'activité de la commune. Il convient de préciser que la consommation d'espace agricole est limitée au strict nécessaire pour les installations.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site d'implantation du poste a été choisi de manière à être le plus proche possible du poste de Breteuil pour qu'il s'insère dans sa continuité. De plus, cette proximité permet de réduire au maximum la longueur de la liaison souterraine 63 kilovolts avec le poste de Breteuil.

Les couleurs du bâtiment ainsi que de la clôture seront choisies dans un but d'insertion paysagère.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du fait que le projet est adjacent au poste électrique de Breteuil, n'est présent sur aucun site protégé et fera l'objet d'une conception durable et respectueuse en adéquation avec le code de l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire pour ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cergy

le,

30/06/2020

Signature

